



Observatoire

Jeanne Chauvin

# Chiffres clés de l'activité des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles

2024





# Sommaire



---

<b>En bref</b> .....	4
<b>1. Le réseau des CIDFF</b> .....	6
a. Présentation du réseau	6
b. Des CIDFF mobilisés sur tout le territoire	6
c. Un réseau de professionnel·les	7
<b>2. Des femmes mieux informées, plus fortes : les entretiens individuels</b> ..	8
a. Une approche féministe	8
b. Qui sont les femmes bénéficiaires des CIDFF ?	9
<b>3. Accès au droit</b> .....	10
<b>4. Lutte contre les violences sexistes et sexuelles</b> .....	11
<b>5. Droit de la famille et parentalité</b> .....	14
<b>6. Emploi, formation professionnelle et création d'entreprise</b> .....	15
<b>7. L'action en collectif : diffuser et partager la culture de l'égalité</b> .....	17
<b>L'observatoire Jeanne Chauvin</b> .....	18

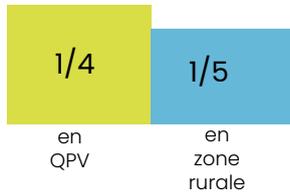
Les données utilisées dans ce document sont les données d'activité des CIDFF agrégées par le pôle Etudes et Statistiques de la Fédération nationale des CIDFF.

# En bref

## Le maillage territorial

2400 permanences

parmi elles



## Accès au droit

Les demandes formulées concernent :



la lutte contre les violences sexistes et sexuelles



le droit de la famille

## Les professionnel·les

1390 39

salarié·es au sein des CIDFF

salarié·es au sein des FR-CIDFF

## Monoparentalité



38% sont sans emploi

16% sont bénéficiaires du RSA

5% sont sans ressources

69%

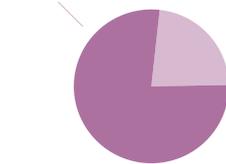
des femmes ayant un enfant à charge sont en situation de monoparentalité<sup>1</sup>

## Les entretiens individuels

325 000 entretiens

194 000 personnes bénéficiaires d'un entretien individuel

77% de femmes 23% d'hommes



Au moins 1 femmes sur 5 est en situation de précarité ou de pauvreté<sup>2</sup>



## Lutte contre les VSS



Plus d'1 femme bénéficiaire d'un entretien sur 3 est victime de violences

Les femmes sont victimes :

83% au sein du couple ou de l'ex-couple

9% au sein de la famille

4% au travail

+ 11%

Par rapport à 2023, augmentation du nombre de femmes victimes de violences intrafamiliales (hors couple)

1. Nous considérons les femmes ayant un enfant à charge et étant célibataire ou en cours de séparation comme étant en situation de monoparentalité.

2. Nous considérons comme étant en situation de pauvreté ou de précarité les femmes n'ayant aucune ressource économique ou percevant certaines prestations sociales (RSA, CEJ, AFIS et/ou AAH).

## Focus violences sexuelles



Les femmes victimes de violences sexuelles (viol, agression sexuelle et/ou harcèlement sexuel) le sont pour :



dans le cadre du couple



dans le cadre de la famille (hors couple)

## Emploi, formation, insertion professionnelle



Services emploi



proposent un accompagnement à la création d'entreprise

## Focus femmes étrangères

35%

des femmes ayant bénéficié d'un premier entretien avec un-e professionnel-le de l'emploi sont étrangères

## L'action en collectif

16 000

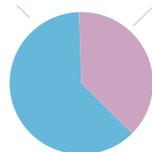
actions en collectif

sensibilisations

formations

groupes de paroles, etc.

62% de femmes  
38% d'hommes



parmi les participant-es

## Focus actions en milieu scolaire

91

CIDFF animent des actions collectives en milieu scolaire.

136 000

personnes touchées en 2024

# 1. Le réseau des CIDFF

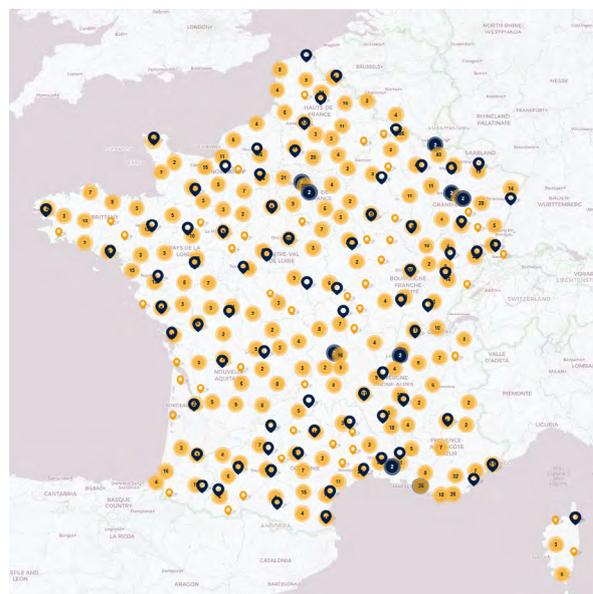
## a. Présentation du réseau

Depuis 1972, les CIDFF – Centres d’information sur les droits des femmes et des familles – informent, orientent et accompagnent les femmes, de manière confidentielle et gratuite, pour favoriser leur accès au droit et leur insertion socio-économique.

Les CIDFF agissent partout en France afin de :

- Rendre les femmes actrices de leur autonomie personnelle, professionnelle et sociale ;
- Promouvoir l’égalité entre les femmes et les hommes ;
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles ;
- Accueillir chaque femme en tenant compte des spécificités de son parcours et lui proposer un accompagnement global.

C’est par une approche féministe et le développement de pédagogies de l’égalité que les CIDFF cherchent à promouvoir la capacité d’agir des femmes et le plein exercice de leur citoyenneté.



Carte des permanences des CIDFF – hors Guadeloupe, Guyane, Mayotte et Polynésie Française

## b. Des CIDFF mobilisés sur tout le territoire

La Fédération nationale compte aujourd’hui 98 CIDFF, agissant au niveau départemental, et 13 Fédérations régionales. Premier réseau d’accès au droit des femmes en France, les CIDFF animent plus de 2 400 permanences, assurant une présence dans presque tous les départements et territoires d’outre-mer. Environ ¼ de ces permanences sont situées dans un Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et plus d’1/5 sont situées dans une zone rurale<sup>3</sup>.

Afin de renforcer le maillage territorial et de se rapprocher des populations les plus isolées, certaines Fédérations régionales et CIDFF ont développé des vans itinérants. Ce sont des lieux d’information, d’écoute et d’orientation gratuit et sans rendez-vous permettant de faire connaître les services du CIDFF et de mettre à disposition du matériel de sensibilisation et de prévention, suivant une démarche « d’aller vers ». Il existe aujourd’hui 12 dispositifs itinérants dans le réseau<sup>4</sup>.

### Les données des vans itinérants

En 2024, les vans ont mené 822 interventions, leur permettant de visiter 23 départements et 164 communes. Au total, ce sont 17 300 personnes touchées par ces dispositifs.

Pour faciliter l’accès à leurs services, les CIDFF proposent également des entretiens au téléphone. C’est le cas dans 49% des permanences. Ce travail de levée des barrières pour les publics isolés géographiquement porte ses fruits : en 2024, 19% des femmes ayant bénéficié d’un entretien individuel avec un CIDFF habitent dans une commune située dans une zone rurale, une augmentation de 5% par rapport à 2023.

3. Il existe plusieurs définitions de la zone rurale. On utilise celle de la Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), qui allie à la fois un critère de densité démographique et un critère économique.

4. Portés par 3 Fédérations régionales (Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Ile-de-France) et 9 CIDFF (Ardèche, Côtes-d’Armor, Haute-Loire, Haute-Marne, Mayotte, Morbihan, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme et Seine-Maritime).

### c. Un réseau de professionnel·les

Le réseau des CIDFF est un réseau de professionnel·les, comptant 1 391 salarié·es (+ 11 personnes) pour 1101 ETP<sup>5</sup> (+ 43 ETP) en 2024, réparti·es sur une quinzaine de professions différentes. Si les juristes restent la profession la plus représentée (30% des ETP), les CIDFF comptent également des chargé·es d'accueil, qui sont le premier point de contact des bénéficiaires, et des professionnel·les de l'emploi, des travailleu·euses sociales, des psychologues, des médiateur·rices familiales et des conseiller·es conjugales, qui assurent des entretiens individuels. Des chargé·es de prévention et/ou de formation interviennent dans le cadre d'actions en collectif. Forts de cette diversité, les CIDFF offrent un accompagnement global et transversal à leurs bénéficiaires. Les directeur·rices, chef·fes de services et les chargé·es de mission assurent le fonctionnement et la coordination des CIDFF.

De leur côté, les Fédérations régionales comptent 39 salarié·es, principalement des coordinateur·trices régionales et des chargé·es de projets ou de mission, leur permettant de développer des partenariats, coordonner des projets régionaux et d'animer des sensibilisations et des formations.

Enfin, le réseau compte des administrateur·rices bénévoles (plus de 1 160 en 2024), qui sont investi·es pour administrer les CIDFF, porter le projet associatif et représenter les associations.

<sup>5</sup>. Equivalent Temps Plein

## 2. Des femmes mieux informées, plus fortes : les entretiens individuels

En 2024, 194 267 personnes dont 150 130 femmes ont bénéficié d'un entretien individuel avec un CIDFF. Les femmes représentent donc 77% des personnes bénéficiaires d'un entretien individuel. Les professionnel·les ont également reçus 4 967 couples et échangé avec 4 229 professionnel·les d'autres structures.

Toutes catégories confondues, cela représente 203 761 bénéficiaires de l'activité des CIDFF, et 325 052 entretiens (dont 238 556 avec des femmes), soit une moyenne d'1,6 entretien par personne ou par couple.

### a. Une approche féministe

Le réseau des CIDFF défend un projet de société féministe pour transformer les rapports de pouvoir qui structurent la société et qui engendrent des inégalités entre les femmes et les hommes. Les professionnel·les du réseau mettent en œuvre ce projet afin de soutenir les femmes dans leur autonomie personnelle, économique et sociale, en leur proposant :

- Un décryptage du caractère systémique des inégalités.
- Une approche globale, en les informant sur l'ensemble de leurs problématiques.
- Un espace d'écoute sécurisé.

Une étude d'impact menée en 2024 a permis de montrer qu'à la suite d'un entretien d'accès au droit<sup>6</sup> :

**98%**

des femmes déclarent s'être senties écoutées par la juriste

**58%**

des femmes ont parlé de problèmes dont elles n'avaient jamais parlé à personne auparavant.

- Un lieu où les femmes peuvent prendre le temps dont elles ont besoin pour aborder leur situation. Plus de la moitié des entretiens avec des femmes durent plus d'une demi-heure et 15% durant plus d'une heure.

<sup>6</sup>. Cette étude est disponible en entier sur le site internet de la Fédération nationale des CIDFF : <https://fncidff.info/observatoire-jeanne-chauvin/>

## b. Qui sont les femmes bénéficiaires des CIDFF ?<sup>7</sup>

### Leur situation parentale



50%

des femmes ont au moins 1 enfant à charge

### Leur âge

Toutes les tranches d'âge sont représentées chez les femmes bénéficiaires mais :



ont entre 36 et 45 ans



ont > de 75 ans ou < de 18 ans

### Leur nationalité

1 femmes sur 5 est étrangère



Parmi elles, 85% ont une nationalité d'un pays hors de l'Union Européenne

### Leur situation de couple



sont en couple

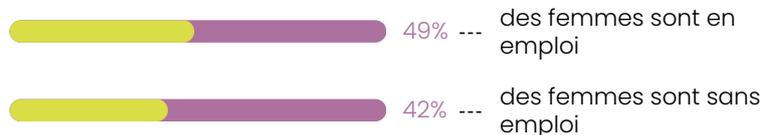


sont célibataires



sont en cours de séparation

### Leur situation professionnelle



Les femmes qui sollicitent les CIDFF pour un entretien individuel sont nombreuses à présenter des facteurs de vulnérabilité qui peuvent se combiner avec leur genre : leur âge, leur situation de monoparentalité, leur situation économique, etc. Les professionnel·les des CIDFF prennent en compte les situations de ces femmes dans leur globalité lors de leurs accompagnements.

7. Pour toute cette section si la somme des % pour une caractéristique ne fait pas 100% c'est que la part d'inconnu n'est pas précisée.

## Focus précarité et pauvreté

En 2024, 27 210 femmes ayant bénéficié d'un entretien au sein du réseau, soit presque une femme sur 5, peuvent être considérées comme étant en situation de précarité ou de pauvreté parce qu'elles perçoivent certaines prestations sociales<sup>8</sup> ou parce qu'elles n'ont aucune ressource économique.

Ces femmes connaissent d'autres facteurs de vulnérabilité : 35% d'entre elles sont d'origine étrangère (dont 32% d'un pays hors de l'UE), 30% ne sont pas autonome vis-à-vis du logement (29% d'entre elles sont hébergées, 2% sont sans domicile et 1% vit dans un habitat informel) et 12% sont en situation de handicap.

## 3. Accès au droit

L'information juridique est le principal domaine d'activité des CIDFF, ainsi que la raison historique de la création du réseau. L'étendue des domaines du droit abordés s'inscrit dans une volonté de réponse globale et individualisée pour donner aux femmes les moyens d'exercer une citoyenneté active et autonome.

L'accès au droit est souvent la porte d'entrée des femmes au sein du CIDFF. Les juristes offrent un espace d'écoute, sans jugement, qui permet aux femmes de confier les problèmes qu'elles rencontrent. Elles les informent sur leurs droits, le cadre légal et le déroulement des procédures, rendant accessible un langage juridique parfois complexe afin d'outiller les femmes dans leurs démarches.

Une étude d'impact menée en 2024 a permis de montrer qu'à la suite d'un entretien d'accès au droit :

79%

connaissent mieux leurs droits

75%

se sentent capables de solliciter les services ou personnes qui peuvent les aider

En 2024, les juristes ont mené des entretiens avec 165 522 bénéficiaires, dont 120 248 femmes (73%). Au cours d'un entretien, plusieurs demandes d'information juridique peuvent être formulées par la personne reçue, qui sont classées dans les catégories du tableau ci-contre. En 2024, 39% des demandes formulées lors d'un entretien d'accès au droit concernaient la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations, et 34% concernaient le droit de la famille.

8. Revenu de Solidarité Active (RSA), Contrat d'engagement jeune (CEJ), Allocation de parcours de sortie de prostitution (AFIS) et/ou Allocation adulte handicapé (AAH).

Catégorie des demandes	% des demandes
Lutte contre les violences sexistes et sexuelles et discriminations	38,5%
Droit de la famille	34,2%
Droits, démarches et aides sociales	7,3%
Droit du travail	4,8%
Droit des étrangers	3,9%
Aide aux victimes (droit pénal - autres que violences sexistes et sexuelles)	2,9%
Parentalité, conjugalité	2,1%
Droit du logement	1,9%
Insertion professionnelle, formation, création d'entreprise	0,2%
Santé et vie affective relationnelle et sexuelle	0,4%
Autres domaines du droit	3,9%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Les droits, démarches et aides sociales, constituent la troisième catégorie la plus sollicitée par les femmes lors d'un entretien avec une juriste (7% des demandes). Dans cette catégorie, **la demande principale concerne l'aide juridictionnelle**, un besoin pour ces femmes souvent en situation de précarité. En parallèle, presque 1/3 des femmes sont orientées vers un-e professionnel-le du droit (ex : avocat-es) après leur premier entretien avec une juriste.

## 4. Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Les CIDFF accueillent, écoutent, accompagnent et orientent les femmes victimes de violences, quelle que soit la forme des violences subies. Une information complète et globale de leurs droits sur le plan juridique et social leur est proposée, ainsi qu'un accompagnement psycho-social : soutien psychologique, mise à l'abri, recherche de logement, aide à l'insertion professionnelle...

En 2024, 63 421 femmes victimes de violences ont bénéficié d'un entretien individuel avec un CIDFF. Cela veut dire que **plus d'une femme reçue sur trois (35%) est victime de violences**. Ce chiffre a augmenté de 3% par rapport à 2023.

Une étude d'impact menée en 2024 a permis de montrer qu'à la suite d'un entretien d'accès au droit : 70% des victimes ont pris conscience qu'elles étaient victimes de violences grâce à l'entretien.

Le contexte de violences le plus représenté dans le réseau est celui des violences au sein du couple ou de l'ex-couple (83%), entre autres parce que l'expertise des CIDFF dans ce domaine est identifiée par leurs partenaires, suivi par les violences intrafamiliales hors couple (9%) et les violences au travail (4%).

Contexte des violences	% des femmes victimes de violences <sup>9</sup>
Violences au sein du couple/ou ex	83%
Violences intrafamiliales (hors couple ou ex-couple)	9%
Violences au travail	4%
Violences dans l'entourage (hors couple <sup>10</sup> et famille)	3%
Violences dans l'espace public	2%
Violences dans le milieu scolaire / universitaire	1%

Les types de violences les plus fréquentes sont : les violences psychologiques (vécues par 76% des femmes) et les violences physiques (50%). Les femmes ne sont presque jamais victimes d'un seul type de violences : les CIDFF en identifient en moyenne 2 par femme victime.

Types de violences	% des femmes victimes ayant vécu ces violences
Violences psychologiques	76%
Violences physiques	50%
Violences économiques et/ou administratives	14%
Viol	13%
Cyberviolences	6%
Agressions sexuelles	5%
Harcèlement sexuel	1%

**Le nombre de femmes victimes de violences économiques et/ou administratives et de femmes victimes de cyberviolences ont connu les plus fortes augmentations, avec respectivement +13% et +22% par rapport à 2023.**

9. Une même femme pouvant être victime de violences dans plusieurs contextes différents, la somme des pourcentages dépasse 100.  
10. Une même femme pouvant être victime de plusieurs types de violences, la somme des pourcentages dépasse 100.

17% des femmes victimes ont vécu au moins un type de violence sexuelle (viol, agression sexuelle, ou harcèlement sexuel) et 5% d'entre elles ont subi un viol alors qu'elles étaient mineures. Plus de la moitié de ces violences sexuelles ont lieu dans le contexte conjugal et 20% ont lieu dans le contexte familial (hors du couple). Les membres de la famille sont donc sur-représentés parmi les auteurs de violences sexuelles. De plus, par rapport à l'année 2023, les CIDFF ont vu une augmentation de 11% du nombre de femmes victimes de violences intrafamiliales (hors situations de violences conjugales). Cette augmentation s'inscrit dans un contexte de plus grande visibilité de l'inceste ces dernières années, ainsi que du travail de la CIIVISE<sup>11</sup>, dont un premier rapport a été publié en novembre 2023.

Les professionnel·les accompagnent les femmes sur les différentes étapes du traitement judiciaire des violences : 83% des femmes victimes de violences sur le dépôt de plainte ou de main courante, 10% sur l'exécution des peines et 5% sur un non-lieu ou un classement sans suite. Grâce à la diversité des métiers présents au sein des CIDFF, l'ensemble de la situation de ses femmes est pris en compte : elles peuvent également consulter un·e professionnel·le de l'emploi, un·e psychologue, un·e travailleur·euse sociale, etc. qui sont toutes formé·es aux VSS.

### Focus zone rurale

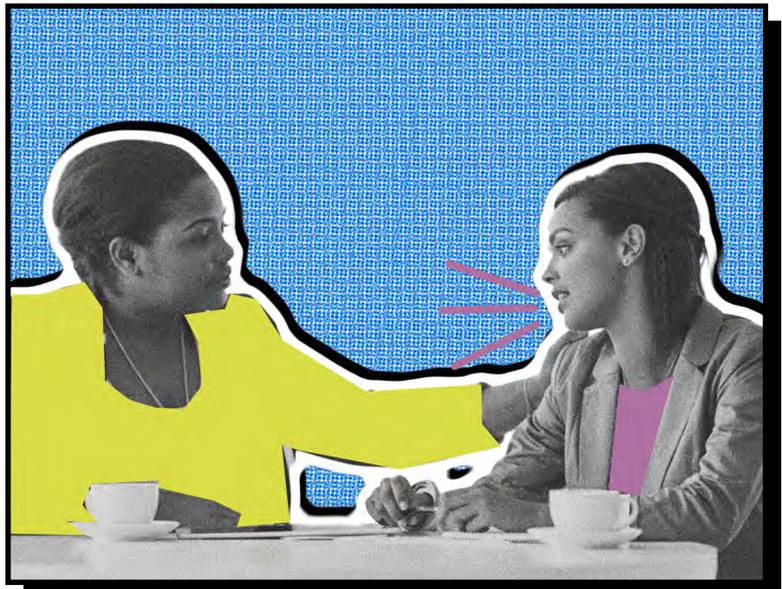
Les femmes habitant une zone rurale sont sur-représentées parmi les victimes de violences reçues par le réseau. Elles pâtissent d'une prise en charge défaillante en raison de leur isolement et de la présence insuffisante des services publics sur leurs territoires<sup>12</sup>. Pour ces femmes, les permanences juridiques animées par les CIDFF et leurs dispositifs pour "aller-vers" les publics les plus isolés offrent des solutions de proximité.

Les CIDFF sont porteurs de certains dispositifs nationaux de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, notamment :

→ 38 CIDFF accompagnent les femmes pour des demandes d'Ordonnance de Protection (OP). En 2024, ces CIDFF ont accompagné plus de 1 530 femmes dans leurs demandes d'OP, en les informant sur le fonctionnement du dispositif, et en les aidant à constituer leurs dossiers pour demander cette protection.

→ 22 CIDFF sont porteurs du dispositif de Téléphone Grave Danger (TGD). En 2024, 1 281 TGD ont été attribués à des femmes suivies par un CIDFF. De plus, la flotte de TGD allouée aux CIDFF est passée de 909 à 1 127 entre 2023 et 2024, montrant que le réseau des CIDFF participe à l'augmentation de ce dispositif.

→ 15 CIDFF sont porteurs du dispositif de Bracelet Anti-Rapprochement (BAR), et en 2024, 173 BAR ont été attribués à des femmes suivies par un CIDFF.



<sup>11</sup>. Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants.

<sup>12</sup>. [Rapport du Sénat 2021 « Femmes et ruralité »](#)

## 5. Droit de la famille et parentalité

Le droit de la famille est le domaine du droit pour lequel les CIDFF sont le plus sollicités, notamment sur la rupture conjugale et ses conséquences légales et financières, mais aussi sur la prise en charge des enfants.

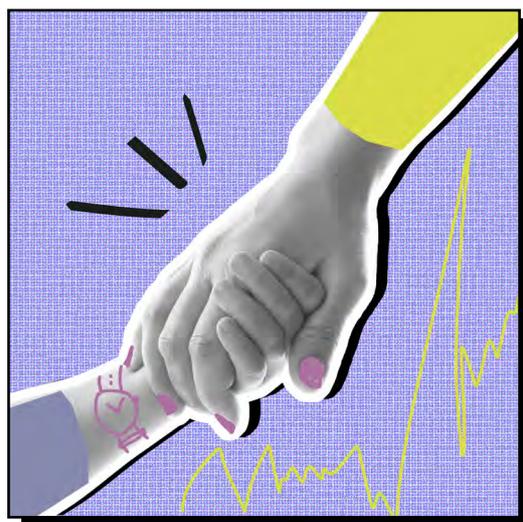
En 2024, 74 679 femmes ayant au moins un enfant à charge ont été reçues dans le réseau. Plus de la moitié d'entre elles sont célibataires et 18% sont en cours de séparation : on considère donc que **69% des mères reçues sont en situation de monoparentalité**. Un grand nombre de ces femmes monoparentes présentent des vulnérabilités économiques : 38% sont sans emploi, 16% bénéficient du RSA et 5% n'ont aucune ressource financière. Enfin, seules 5% d'entre elles reçoivent une pension alimentaire ou une prestation compensatoire pour leurs enfants.

Les CIDFF constatent l'impact inégalitaire de la rupture des couples, notamment la fragilisation économique des femmes<sup>13</sup> et les inégalités dans la répartition de l'exercice de l'autorité parentale et de l'éducation des enfants<sup>14</sup>. 35% des demandes en droit de la famille portent sur la rupture du couple (que ce soit le divorce ou la rupture d'union libre ou de pacs) et en particulier sur ses conséquences économiques (liquidation du régime matrimonial, gestion des dettes du couple, prestation compensatoire, etc.).

De manière égale, 35% des demandes en droit de la famille portent sur la résidence des enfants après la rupture et sur les droits de visite et d'hébergement, et 17% des demandes concernent la contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants. Dans un contexte où les pensions alimentaires sont en moyenne inférieures au coût moyen de l'éducation d'un enfant<sup>15</sup> et où les pensions sont encore trop peu souvent versées par l'autre parent<sup>16</sup>, l'information

juridique des CIDFF est essentielle pour accompagner les mères dans la connaissance et l'exercice de leurs droits.

Au sein des CIDFF, on trouve également des médiateurs et médiatrices familiales qui agissent auprès des bénéficiaires de manière complémentaire aux juristes. Leur travail auprès des couples en cours de séparation permet de faciliter les procédures judiciaires, en clarifiant au préalable les demandes de chaque parent. En 2024, les médiateurs et médiatrices familiales ont effectué des entretiens avec 3 532 bénéficiaires dont 1 859 femmes<sup>17</sup>.



13. INSEE 2018 « Les séparations : un choc financier, surtout pour les femmes »

14. Insee 2015 « Résidence et pension alimentaire des enfants de parents séparés : décisions initiales et évolutions »

15. Plan d'action de la FNCIDFF « En finir avec la précarité des mères isolées »

16. Chiffres clés 2017 de l'Agence de Recouvrement des Impayés de Pensions Alimentaires (ARIPA)

17. La médiation familiale est mise en place uniquement pour des couples en situation de conflit, jamais en cas de violences conjugales : Article 48 de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique du 11 mai 2011 « Interdiction des modes alternatifs de résolutions des conflits ou des condamnations obligatoires » dite Convention d'Istanbul et la loi n°2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales qui a modifié l'article 373-2-10 du code civil pour interdire la médiation familiale en cas de violences alléguées ou d'emprise manifeste d'un des parents sur l'autre.

## 6. Emploi, formation professionnelle et création d'entreprise

Le réseau des CIDFF œuvre pour l'autonomie économique des femmes comme levier vers l'égalité, par le biais de ses services emploi. Au sein de ces services, les professionnel·les de l'emploi adoptent une approche féministe de l'insertion professionnelle, en prenant en compte les barrières spécifiques que connaissent les femmes dans leurs parcours vers l'emploi. Ainsi, une partie importante de leur travail porte sur la levée des freins à l'emploi, que ce soit par la mise en place d'un mode de garde pour les enfants, l'ouverture sur des métiers dit « masculins » ou encore le soutien psychologique à la suite de violences vécues au travail.

La Fédération nationale soutient la création de nouveaux services emploi au sein des CIDFF qui n'en disposent pas encore, avec le soutien du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE). L'objectif est que tous les CIDFF disposent d'un service emploi à l'horizon 2027, comme le prévoit le plan d'action interministériel *Toutes et tous égaux*. En 2024, cinq services emploi ont été ouverts (dont deux ouvertures dans les outre-mer) amenant le total à 87 services emploi sur le territoire, dont 47 proposant un accompagnement à la création d'entreprises (information juridique, accompagnement individuel, clubs de créatrices, etc.)

En 2024, 10 467 femmes ont bénéficié d'un entretien individuel avec une professionnel·le de l'emploi, donnant lieu à 8 829 suivis emploi. Au total, cela représente 48 519 entretiens (dont 32 188 entretiens de suivi).

Les demandes formulées par les femmes auprès des professionnel·les de l'emploi concernent majoritairement la recherche d'emploi (59% des demandes) mais également la formation (20%) et la création d'entreprises (8%). 5% des demandes concernent l'ouverture ou le maintien d'aides sociales et administratives, notamment le RSA.



Catégorie des demandes	% des femmes victimes de violences
<b>Recherche d'emploi</b>	<b>59%</b>
Élaboration de projet professionnel/Orientation	21%
Recherche d'emploi et informations générales sur le bassin d'emploi	17%
Techniques de Recherche d'Emploi (TRE)	11%
Mesures d'aides à l'emploi	6%
Inscription/Relation avec le service public de l'emploi	2%
<b>Formation</b>	<b>20%</b>
Informations générales sur les formations	9%
Droit à la formation	4%
Informations sur les métiers	4%
Financement de la formation	2%
<b>Création d'entreprise</b>	<b>8%</b>
Informations générales/Élaboration sur la création d'entreprise	3%
Montage d'un projet	3%
<b>Aides sociales (demande d'ouverture ou de maintien) et administratives</b>	<b>5%</b>
Revenu de Solidarité Active (RSA)	3%

## Focus femmes étrangères

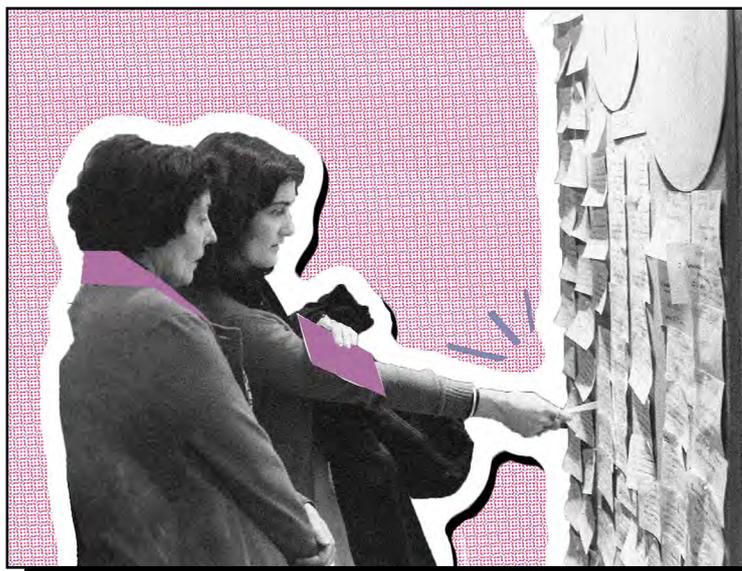
Plus d'un tiers (35%) des femmes ayant bénéficié d'un premier entretien avec un.e professionnel.le de l'emploi sont d'origine étrangère (dont 33% d'un pays hors de l'UE). Ces femmes sont majoritairement en situation de précarité : 82% d'entre elles ne sont pas en emploi, un tiers bénéficient du RSA et 18% n'ont aucune source de revenu. Avec ces femmes, l'accompagnement vers l'emploi peut se faire sur un temps très long, permettant une levée progressive des freins spécifiques à leur situation : la régularisation de leur situation administrative, l'apprentissage de la langue française, l'obtention d'équivalence de diplômes, etc.

## 7. L'action en collectif : diffuser et partager la culture de l'égalité

De manière complémentaire aux entretiens individuels, les CIDFF animent des actions en collectif : des formations, des sensibilisations, des groupes de parole, l'accompagnement de groupes de bénéficiaires, etc. En 2024, les CIDFF ont animé 16 129 actions en collectif, auxquelles 296 401 personnes ont participé dont 62 % de femmes et 38 % d'hommes. La proportion d'hommes est plus importante dans les actions en collectif, car il est nécessaire de sensibiliser également les hommes pour promouvoir une culture de l'égalité.

Les thématiques des actions en collectif sont très variées et cela montre l'étendue du travail des CIDFF dans tous les domaines de l'égalité. En effet, elles peuvent porter sur l'égalité femmes-hommes (30% des actions) et sur la lutte contre les stéréotypes (24%), comme sur les violences au sein du couple (31%) ou sur l'insertion professionnelle (19%).

Les actions en milieu scolaire constituent une partie importante des actions en collectif : 91 CIDFF sur les 98 en ont animé au moins une en 2024, amenant le total d'actions à 3 816 et touchant 136 259 personnes (dont 51% de femmes). Les CIDFF agissent principalement auprès des élèves, mais également auprès des enseignant-es, du personnel scolaire et des parents d'élèves. En plus des thématiques de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) et pour l'égalité des genres, ces actions portent sur la prévention du harcèlement scolaire (22% des actions), sur la santé sexuelle (11%), sur la mixité des métiers (11%) ou encore sur la prévention des violences envers les personnes LGBTQIA+ (10%).



61 CIDFF sont enregistrés en tant qu'organisme de formation, et 41 sont certifiés Qualiopi. Cela leur permet, entre autres, d'animer des formations auprès de professionnel·les de différents secteurs sur les inégalités femmes-hommes, les discriminations au travail, les violences sexistes et sexuelles, etc. Ces formations ont principalement lieu dans les secteurs du social (25% des formations), de l'éducation (13%) et de la santé (13%), auprès d'employé-es municipales (10%) et auprès de gendarmes et de policier-es (7%).

En plus des sensibilisations et des formations, l'action en collectif permet également d'accompagner des bénéficiaires des CIDFF. En 2024, 42 CIDFF ont animé des groupes de parole auprès de victimes avec des thématiques portant sur les violences (94% sur les violences au sein du couple, 39% sur les violences intrafamiliales et 33% sur les violences sexuelles), mais aussi sur des sujets plus divers (11% sur la garde d'enfants, 8% sur l'aide et 6% sur la prévention des addictions).

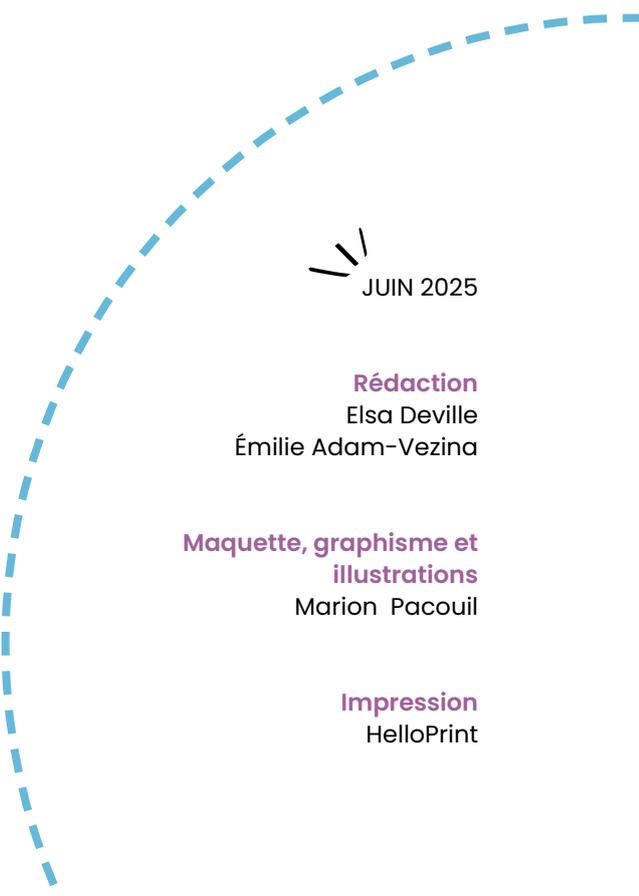
# Observatoire

## Jeanne Chauvin

L'Observatoire Jeanne Chauvin, lancé en mai 2025 par la Fédération nationale des CIDFF, a pour objectif de produire des connaissances sur les droits des femmes en s'appuyant sur le réseau des CIDFF, de faire connaître les enjeux spécifiques des femmes partout en France et d'enrichir la recherche grâce à l'expertise de terrain des CIDFF.

*Jeanne Chauvin est la première femme à avoir obtenu un doctorat en droit et à avoir plaidé comme avocate en 1901. En choisissant Jeanne Chauvin comme nom pour son Observatoire, la Fédération nationale des CIDFF se donne pour mission de faire connaître cette figure du droit et son combat pour l'accès des femmes à toutes les professions, notamment dans le domaine juridique. En cela, Jeanne Chauvin incarne le combat des CIDFF pour l'accès au droit, l'égalité et l'émancipation des femmes.*





  
JUN 2025

**Rédaction**  
Elsa Deville  
Émilie Adam-Vezina

**Maquette, graphisme et  
illustrations**  
Marion Pacouil

**Impression**  
HelloPrint

